



Plan International Haïti
Bureau Central
7, Impasse Borno, Rue Catalpa
Delmas 75
Port-au-Prince, Haïti

Tel: 509 2813 1141
509 2811 0556
Email: info.haiti@plan-international.org
www.plan-international.org

SELECTION D'UN ENTREPRENEUR

**POUR LES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE DE MASSEAU / OUEST**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
POUR EXECUTION**

8 NOVEMBRE 2016

**PREMIERE PARTIE
OBJET, PROCEDURES ET CONDITIONS
DE L'APPEL D'OFFRE**

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNNAIRES (ENTREPRENEURS)

1.-Objet de l'Appel d'Offres

Le présent appel d'offre a pour objectif la Réhabilitation de l'Ecole Communautaire de Masseau Ganthier/Ouest. Il comprend :

1. Agrandissement d'une salle 21.50m².
2. Restauration de salle de classe de 48.24m².
3. Construction de 3 salles de classe de 42.00m².

Le tout serait couvert en charpente de bois et de tôles qui ferait une toiture de 140m² environ.

2-Dépôt des Offres

L'Offre doit être remise sous plis cacheté au bureau central de Plan International Haïti à la date et l'heure indiquées. Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions d'Appel d'Offres ou qui constitue des réserves sera déclarée nulle et non avenue. Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la corriger, la modifier ou la retirer pour quelque que soit la raison. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de remise des offres.

3.-Montant de l'Offre

Les offres des soumissionnaires devront être présentées en Gourdes. Un prix doit obligatoirement apparaître à chacun des items. L'ordonnancement d'exécution étant fixé a priori par le Maître de l'Ouvrage, le montant de la soumission doit en tenir compte.

4.-Localisation des travaux

Le site pour l'exécution des travaux se situe à Masseau dans la Commune de Ganthier dans le département de l'Ouest. L'entrepreneur sera réputé avoir pris connaissance du site de façon précise avant sa soumission qui sera établie aussi en fonction des contraintes qu'il aura identifiées.

DEUXIEME PARTIE
TERMES DE REFERENCE

RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE DE MASSEAU / GANTHIER / OUEST

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. SOMMAIRE DES TRAVAUX

Le projet consiste en :

Tout en assurant l'interrelation des différentes zones, ces dernières sont reliées par des espaces de circulation qui distribuent harmonieusement les salles entre elles. La ventilation est étudiée de manière à assurer le maximum d'aération.

4. Agrandissement d'une salle 21.50m².
5. Restauration de salle de classe de 48.24m².
6. Construction de 3 salles de classe de 42.00m².

Le tout serait couvert en charpente de bois et de tôles qui ferait une toiture de 140m² environ.

2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur fournira les matériaux, le matériel et la main d'œuvre pour l'exécution des travaux qui devront être réalisés conformément aux plans et aux prescriptions techniques. Son travail sera placé sous le contrôle de l'ingénieur désigné par Plan International Haiti. L'Entrepreneur devra déférer à toutes les instructions et recommandations de l'Ingénieur et soumettre à son

approbation la qualité des matériaux qu'il compte utiliser, le dosage des matériaux pour la composition des mortiers et des bétons, ainsi que les techniques de mise en œuvre qu'il compte employer.

En vue de la bonne exécution des travaux, le contractant devra :

- 1- **visiter le site** concerné par ce projet en vue de prendre connaissance des conditions locales.
- 2- Assurer l'exécution des travaux suivant les plans et prescriptions techniques.
- 3- Gérer de façon rationnelle les matériaux reçus dans le cadre du déroulement des travaux.
- 4-Tenir les fiches de gestion de matériaux où sont inscrits journalièrement :
 - La quantité de matériaux reçus,
 - La quantité de matériaux utilisée et les travaux journaliers effectués.
- 5- Exécuter les dits travaux de construction suivant les Prescriptions techniques et Cahier de charges soumis et dans le délai imparti.
- 6- Assurer une coordination active avec l'équipe de Plan International Haiti de la Zone et l'informer des difficultés de toutes sortes rencontrées au cours de la réalisation des travaux.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

III - LES PHASES D'OPÉRATION

I - TERRASSEMENT

1.00 - FOUILLE

Les fouilles seront effectuées suivant les formes et les profondeurs prescrites. Ils comprendront l'exécution d'une rigole de fondation de 1.20 m de profondeur moyenne. Les fonds de fouille seront nivelés horizontalement. Le sol étant de nature argileuse, les terres

provenant des fouilles ne pourront être utilisées pour combler les vides laissés par les déblais, leurs qualités géotechniques ne sont pas acceptables, elles seront mises au rébus. Avant même la mise en place du parquet on devra excaver le sol à une profondeur moyenne de 40 cm pour enlever une partie de la couche argileuse. Après l'excavation, les vides seront comblés et compactés jusqu'au niveau de la maçonnerie. Les matériaux empruntés pour remblais proviendront des carrières et seront compactés par couche minimum de 20 cm.

II - FONDATION

1.00 - SEMELLES

Les semelles de fondation de dimension 0,80m X 0,80m supportant les charges transmises seront armées par des ronds crénelés de 1/2 espacés de 15 cm dans les deux sens. Elles seront secondées par une poutre libage de 20cmx25cm, liant toutes les colonnes, sous la maçonnerie, de manière à favoriser la transmission des charges.

2.00 - MAÇONNERIE DE MOELLONS AU MORTIER

La maçonnerie de fondation sera constituée de moellons dont les surfaces d'appui seront bien nettoyées avant l'étalement du mortier de ciment. Les pierres utilisées devront être propres, dures, exemptes de fissures ou de toute autre déféctuosité devant les rendre moins résistantes. Le mortier de pose sera dosé à 250 kg de ciment par mètre cube et les sables seront également de bonne qualité, exemptes de matières argileuses, (le sable qu'on aura trouvé dans la zone).

3.00 - ÉLÉVATION

La structure des bâtiments sera constituée par une ossature en béton armé. Les colonnes 15X15 cm² seront régulièrement constituées de 4 fer crénelés ½ t liés par des cadres de fer 1/4 espacés de 15 cm. Les poutres longitudinales sur colonnes seront armés de fer ½" et 3/8" pour les étriés. Les parquets seront constitués par une couche de béton de 15 cm d'épaisseur armé de fer 1/4, et dosés à 300Kg par mètre cube. Les cloisons intérieures seront constitués par des blocs de 15X20X40 cm, posés avec un mortier de sable et de ciment dosé à 250 Kg de ciment par m³ de sable.

IV- CHARPENTE ET TOITURE

Les toitures seront faites de bois et de tôle, des chevrons et des traverses de calibre 2 x6x12 et 2x4x14, munis d'une pente minimum de 25% à 15% pour faciliter le drainage des eaux pluviales. On retient une tôle de 8mm lors de l'érection de la toiture.

1.0- BÉTON

Le béton de propreté sera dosé à 150 Kg de CPA par mètre cube et le béton ordinaire à 350 Kg de CPA par mètre cube. Tous les bétons destinés à la construction des colonnes et des poutres devront être fabriqués mécaniquement à l'exception du béton de propreté. La durée du malaxage ne doit pas être inférieure à 15 minutes. Le béton sera mis en oeuvre moins de trente minutes après être mélangé.

V - PEINTURE

Les murs et les plafonds seront peints avec des couleurs appropriées de manière à augmenter l'éclairage intérieur du bâtiment. Toutes les surfaces à peindre seront préalablement nettoyées et débarrassées de toutes impuretés et de graisse avant l'application de la couche de peinture. (Voir plan, devis et bordereau des prix unitaires)

Les plans et dessins sont fournis en annexes.

Mise en Place des Armatures

La forme, la section et l'emplacement prévus pour les armatures devront être conformes en tous points aux dessins d'exécution.

Aucun bétonnage n'aura lieu avant vérification des armatures par l'Ingénieur.

Mise en Œuvre des Bétons

- Préparation du Matériel et des Espaces à Bétonner :
Le matériel de malaxage et de transport du béton devra être absolument propre. Tout débris devra être enlevé des espaces à occuper par le béton, les coffrages seront complètement mouillés ou enduits d'huile et les éléments en maçonnerie en contact avec le béton bien mouillés également.
- Mise en Place :
Le béton sera déposé le plus près possible de sa destination finale de façon à éviter la ségrégation imputable à ses manutentions répétées.
L'Ingénieur pourra s'opposer à la mise en place du béton si les conditions atmosphériques sont défavorables.

Le bétonnage se poursuivra de façon continue jusqu'au coulage complet de l'élément ou de la partie considérée. En cas de force majeure ou le bétonnage d'une pièce devrait continuer la ligne d'arrêt de la coulée, l'entrepreneur doit le faire de concert avec l'Ingénieur ainsi que les conditions de reprise de bétonnage.

Aucun additif tel que accélérateur ou réparateur de prise ne devra être utilisé sans l'approbation de l'Ingénieur.

- Ragrément :

L'Entrepreneur devra effectuer après démoulage, le nettoyage de toutes les bavures et tous les ragréments nécessaires au bon respect de l'ouvrage.

Les parties présentant des alvéoles et toutes autres surfaces défectueuses seront coupées à angle droit de la surface sur une épaisseur d'un pouce au moins. Puis elles seront saturées d'eau et nettoyées avec une pâte de ciment bien propre. Immédiatement après, les trous seront rebouchés avec un mortier contenant la même proportion de sable et de ciment que le béton considéré, additionné d'adhésif. Le mortier sera bien appliqué de façon à remplir complètement les cavités, et il recevra une finition lui donnant le même aspect que la surface environnante.

Maçonnerie d'aggloméré :

La maçonnerie d'agglomérées devra être posée rectiligne, bien dressée, bien d'aplomb, et présenter une apparence uniforme. Les blocs seront imbibés d'eau avant emploi. Ils seront posés à bain soufflant, bien assujetti, les joints pleins et non garnis après coup par fichage.

Les joints devront se découper par moitié d'une assise à l'autre et être bien alignés ; leur largeur sera de 1 cm au plus. Les coupes devront être faites avec soin et précision.

L'Entrepreneur doit veiller tout particulièrement à la pose des dormantes et claustras, de façon à éviter les surcharges d'enduits destinées à rattraper un alignement.

Enduits au Mortier de Ciment

Les enduits seront exécutés en deux couches : la première projetée à la truelle pour dégrossissage et la deuxième, appliquée avant que la première soit complètement sèche, sera réglée et finement talochée. Les enduits auront 15 à 20 mm d'épaisseur totale maximale.

Les surfaces d'enduits doivent être parfaitement dressées. Une règle rectiligne, posée dans n'importe quel sens ne doit pas faire apparaître de creux de plus de 3 mm. Les enduits seront parfaitement adhérents et ne sonneront pas creux au choc du marteau.

Les surfaces à enduire devront être parfaitement propres, convenablement arrosées au préalable, sans être imbibées d'eau, et les surfaces enduites devront être tenues humides pendant au moins trois jours après achèvement.

Le mortier devra être appliqué sur une surface pouvant être revêtue entièrement avant qu'il ne commence sa prise. Le mortier, avant toute dessiccation, pourra être re-malaxé au cours de l'opération, sans addition d'eau.

Installations hydrauliques et sanitaires (toilette) :

Tous les matériaux, appareils et fournitures divers seront neufs et de premier choix. Leur liste est fournie avec le cadre du devis estimatif. Ils devront être soumis à l'agrément de l'Ingénieur avant installation.

TROISIEME PARTIE
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF

TABLEAU DU DEVIS ESTIMATIF

1.00 - CAFETERIA

No Item	QTE		DESCRIPTION DE L'OUVRAGE	PRIX UNIT	PRIX TOTAL
			TRAVAUX GENERAUX	GDES	GDES
A1	1.00	ft	Mobilisation et Installation de chantier		
A2	79.00	ml	Implantation d'ouvrage		
A3	39.00	m3	Fouille et déblais		
A4	4.00	m3	Fonçage fondation et béton de propreté		
Total1					
			BETON ET MACONNERIE		
A5	26.64	m3	Maçonnerie de moellons		
A6	2.05	m3	Béton Semelle fondation		
A7	2.87	m3	Béton socle		
A8	2.00	m3	Chaînage sur maçonnerie de moellons		
A9	39.00	m3	Remblayage et compactage		
A10	13.60	m3	Mise en oeuvre parquet		
A11	118.50	m2	Maçonnerie de bloc 15x20x40		
A12	0.93	m3	Colonnes		
A13	1.60	m3	Poutres supérieures, linteaux		
A14	139.00	m2	Charpente en bois et toiture en tôle 0.40mm		
Total2					
			TRAVAUX DE FINITION		
A15	330.80	m2	Crépis, enduis Murs		
A16	144.00	m2	Cirage (parquet)		
Total3					

			MEUNUISERIE ET QUINCAILLERIE		
	6	U	Construction de tableau mural en béton (1.2x3.4)		
A17	7.00	U	Portes métalliques (2.10x0.90)		
A18	40	m2	Claustras (boite d'allumettes)		
A19	380.80	m2	Nettoyage et application peinture		
Total4					
			TOTAL (1+2+3+4)		

RECAPITULATION DEVIS ESTIMATIF
POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE DE MASSEAU

TRAVAUX	Prix Total (gourdes)
AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE DE MASSEAU	
Montant Total des Travaux :	

**QUATRIEME PARTIE
FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX
SUR L'ENTREPRENEUR**

FORMULAIRE D'INFORMATION DES ENTREPRENEURS

A) IDENTIFICATION DU CONTRACTANT

Noms : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____ NIF : _____

Spécialisation(s) : _____ / _____ / _____

Année(s) d'expériences : _____ Tel :

B) EXPERIENCES EN TRAVAUX D'INGENIERIE (Les 5 plus récents)

NO	Désignation des travaux	Lieu d'exécution	Financement/ Année
1			
2			
3			
4			
5			

CINQUIEME PARTIE
PLANS ET DESSINS

DECOMPOSITION ET SOUS-DÉTAIL DES PRIX

NATURE DES PRIX, DECOMPOSITION ET SOUS-DETAIL DES PRIX

Les prix sont soit des **prix unitaires**, soit des **prix forfaitaires**. Ils sont détaillés au moyen de **décomposition de prix forfaitaires** et de **sous détails de prix unitaires**.

N.B. même pour les prix dits « forfaitaires », il est fait obligation à l'entrepreneur d'en fournir la décomposition.

- a) La décomposition d'un prix forfaitaire est présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter et le prix correspondant et indiquant quels sont, pour ces prix en question, les pourcentages mentionnés au paragraphe « ventilation des prix » ci-dessous.
- b) Le sous-détail d'un prix unitaire donne le contenu du prix par référence aux catégories mentionnées au paragraphe « ventilation des prix » ci-dessous.

Ventilation des prix :

Les prix seront décomposés comme suit :

- Une partie « matériaux » détaillée en prix élémentaire et en quantité élémentaire incluant toutes les composantes nécessaires pour effectuer la quantité élémentaire d'ouvrage.
- Une partie « main d'œuvre » détaillée en prix élémentaire et en temps élémentaire de chaque catégorie d'ouvrier nécessaire pour effectuer la quantité élémentaire d'ouvrage.
- Une partie « équipement » détaillée en prix élémentaire et en temps élémentaire de chaque type d'engins nécessaires pour effectuer la quantité unitaire d'ouvrage.

- Une partie « frais généraux et profits » présentant les frais financiers, les frais de siège, les frais de chantier, les bénéfiques et toutes autres charges et sujétions.

Un cadre modèle est fourni pour cette partie :

NB : Dans le cas où il serait prescrit des travaux nécessitant des prix non prévus au Devis Estimatif, ces nouveaux prix seront calculés à partir des sous détails ci-dessus et définis après accord entre l'Ingénieur et l'Entrepreneur. De même, ces sous détails seront la base de tout règlement en cas de modifications importantes des quantités indiquées au Devis Estimatif où ils sont susceptibles d'apporter des éclaircissements à l'Ingénieur.

DECOMPOSITION DES PRIX

<u>Désignation Ouvrage: FORFAITS GÉNÉRAUX</u>				
<u>Unité : FORFAITAIRE</u>			<u>Prix :</u>	
<u>Rubrique :</u>				
<u>#</u>	<u>Description</u>	<u>quantité</u>	<u>Prix Un.</u>	<u>Prix Total</u>
<u>1</u>				
<u>2</u>				
<u>3</u>				
<u>4</u>				
<u>5</u>				
<u>TOTAL</u>				
<u>Equipements :</u>				
<u>#</u>	<u>Description</u>	<u>quantité</u>	<u>Prix Un.</u>	<u>Prix Total</u>
<u>1</u>				
<u>2</u>				
<u>TOTAL</u>				
<u>1</u>	<u>Frais généraux</u>			
<u>2</u>	<u>Aléas et profits</u>		<u>%</u>	

Activités	Mois 1					Mois 2				Mois 3			
	S ₀	S ₁	S ₂	S ₃	S ₄	S ₁	S ₂	S ₃	S ₄	S ₁	S ₂	S ₃	S ₄
Exécution sur deux mois au plus	■	■	■	■	■	■	■	■	■				
Réception provisoire									■	■			
Inauguration ou Passation										■	■		
Rapports de fin des travaux											■	■	

La présente soumission et votre acceptation écrite constitueront un projet de contrat que nous serons tenus de respecter jusqu'à la signature du contrat officiel.

Fait à:

Le :

Signature:

Nom:

En qualité de:

Adresse:

Cellulaire: